

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00503

Numéro SIREN : 489 855 601

Nom ou dénomination : TRES NINS

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010520

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/010520**
n°de gestion : **2006B00503**
n°SIREN : **489 855 601 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 25/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

TRES NINS - Société par actions simplifiée
15 rue Des Tilleuls 66300 Saint-jean-lasseille -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



545479

Désignation de l'entreprise		SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		13 rue des Tilleuls		66300 SAINT JEAN LASSEILLE	
Numéro SIRET *		4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 8	
				Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	52 905	030	8 124
	Immobilisations financières * (1)	040	640	042	640
Total I (5)		044	53 545	048	8 124
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	1 295	062	1 295
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	714
	Créances (2)	068	3 024	070	3 024
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	1 658	074	1 694
	Valeurs mobilières de placement	080	6 000	082	99
	Disponibilités	084	43 066	086	43 066
	Charges constatées d'avance *	092		094	650
	Total II	096	55 043	098	55 043
Total général (I+II)		110	108 588	112	83 495
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	800		800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	12 528		2 622
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	40 814		9 906
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	62 142		21 328
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	30 203		47 053
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 449		4 963
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	5 669		10 150
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	38 321		62 167
Total général (I + II + III)		180	100 464		83 495
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302, septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 3 2 0 1 8		13 1 0 3 2 0 1 7					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	3 915	210	124 935		156 726				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
				217		218							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226	886		4 136					
Autres produits				230	2 452		64						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	128 272		160 926					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	38 177		45 281				
	Variation de stock (marchandises) *					236	(290)		17				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail mobilier - immobilier)			242	35 947		46 373				
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	914	244	2 608		1 463				
	Rémunérations du personnel *					250	31 778		42 003				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	7 689		9 869				
	Dotations aux amortissements *					254	5 064		5 279				
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262	1		70				
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260									
Total des charges d'exploitation (II)					264	120 972		150 355					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	7 300		10 571					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280	36		108				
	Produits exceptionnels					290	78 600						
	Charges financières					294	639		773				
	Charges exceptionnelles		(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300	42 674						
			(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348									
Impôts sur les bénéfices *					306	1 809							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	40 814		9 906					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2			312	40 814	314						
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles					318	0						
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)					324	1 809						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	30						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997							
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies)	990					
	Divers* (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		350	2 047		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	40 606	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables *	28 548		ont imputés sur le résultat				360	28 548				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	12 059	372						

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

31/03/2018

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		30
Total des réintégrations diverses		330 30

Détail des déductions diverses		
CICE 2017		2 047
Total des déductions diverses		350 2 047

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410		412		414		416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 828	442	2 398	444	3 137	446	6 088	6 088						
	Installations générales agencements divers	450	59 728	452	2 363	454	38 248	456	23 843	23 843						
	Matériel de transport	460		462	22 500	464		466	22 500	22 500						
	Autres immobilisations corporelles	470	2 004	472	474	474	2 004	476	474	474						
Immobilisations financières		480	4 240	482		484	3 600	486	640	640						
TOTAL		490	72 799	492	27 734	494	46 989	496	53 545	53 545						
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 030	532	940	534	523	536	1 447							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 165	542	3 006	544	3 530	546	5 641							
	Matériel de transport	550		552	974	554		556	974							
	Autres immobilisations corporelles	560	210	562	144	564	292	566	62							
TOTAL		570	7 405	572	5 064	574	4 345	576	8 124							
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5											
	6	7	8	9	10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme										
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1																
2				CF ETAT ANNEXE												
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	46 989	580	4 345	582	42 644	584	78 600	586	35 956	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations		590		583		594		595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591						
TOTAL										596	35 956	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-C

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

31/03/2018

Nature des éléments cédés	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme 19 %	Long terme 15 % ou 16 %	Long terme 0 %
CREATION FONDS DE COMMERCE				32 900	32 900			
ESCALIER ALENYA ROSSI	10 000	944	9 056	10 000	944			
FOUR ALENYA JARDI STORES	7 666	723	6 943	7 666	723			
CARRELAGE CASTORAMA	685	31	654		(654)			
POSE CARRELAGE CAPARROS	614	9	605		(605)			
AMENAGEMENT SALLE ALENYA	5 363	507	4 856	5 364	508			
AMENAGEMENT CUISISNE ALEN	4 327	408	3 919	4 327	408			
CLIMATISATION ALENYA GB E	3 191	301	2 890	3 191	301			
ELECTRICITE ALENYA	2 562	243	2 319	2 572	253			
ENSEIGNE LUMINEUSE ALENYA	2 394	226	2 168	2 394	226			
VAISSELLE ALENYA METRO IK	1 067	203	864	1 067	203			
PLOMBERIE ALENYA GB ENERG	1 446	138	1 308	1 446	138			
PETIT MAT CUISINE ALENYA	641	122	519	641	122			
PETRIN ALENYA GASTRO GROU	615	117	498	615	117			
CHAISES ALENYA DUHOME BUT	936	89	847	936	89			
REFRIGERATEUR BOISSONS AL	399	57	342	399	57			
TRANCHEUSE ALENYA METRO	469	48	421	469	48			
CAISSE NEREGLSTREUSE RETI	200	39	161	200	39			
CONGELATEUR ALENYA METRO	200	39	161	200	39			
ORIFLAMME ALENYA RESO2COM	158	31	127	158	31			
EXTICNTEURS ALENYA SOPROF	150	29	121	150	29			
HORLOGE ALENYA CASTORAMA	108	21	87	108	21			
TELEPHONE ALENYA MITI	197	20	177	197	20			
DEPOT GARANTIE NOUVEAU LO	3 600		3 600	3 600				
Total	46 989	4 345	42 644	78 600	35 956			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	28 548
Déficits imputés	983	28 548
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 885
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 713
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2017		et clos le : 31/03/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *
Période de référence	024		160
Date de cessation			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs			

QUADRATIS Informatique

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 1 8

N° SIRET 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

ADRESSE (voie)

13 rue des Tilleuls

CODE POSTAL

66300

VILLE

SAINT JEAN LASSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ZANUY Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 150879 N° Département 66 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

Adresse : N° 15 Voie rue desTilleuls

Code postal 66300 Commune SAINT JEAN LASSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

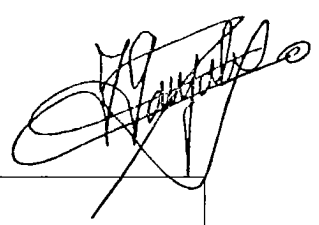
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EURL TRES NINS
LA PIZ'ZAZA
10, rue de la Porte de France
66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
Tél. 04 68 89 33 65
SIRET 489 855 601 00022

10526 36



S.A.S.U TRES NINS

15 rue des Tilleuls
66300 SAINT-JEAN-LASEILLE
SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, et le 26 Septembre à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

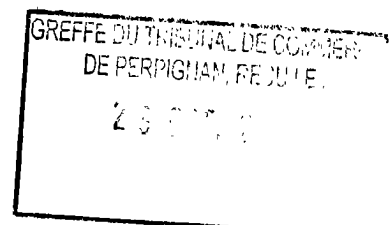
Sont présents :

Feuille de présence

Associés présents ou Représentés	Nbre d'actions	Mandataires	Signatures
ZANUY Pierre	500		

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions composant le capital social.

Monsieur ZANUY Pierre préside la séance en qualité de Président.



S.A.S.U TRES NINS
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL : 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL
15 rue des Tilleuls
66300 SAINT JEAN LASEILLE

SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT et le 26 Septembre à 15 Heures, l'associé unique de la S.A.S.U TRES NINS, société par action simplifiée au capital de 8 000 € dont le siège social est à SAINT JEAN LASEILLE 66300, 15 rue des Tilleuls, a pris les décisions suivantes :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ZANUY Pierre.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion de la présidence
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2018
- le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales.
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus au président.
- Affectation des résultats
- Ratification des rémunérations du président.

PREMIERE DECISION

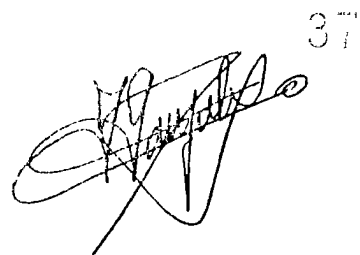
Approbation dans leur ensemble et dans chacune de leur partie, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et le rapport de gestion du président, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 40 814.38 €.

Elle donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



EURL TRES NINS
LA PIZ'ZAZA
10, rue de la Porte de France
66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
Tél. 04 68 89 33 65
SIRET 489 855 601 00022

37


DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40 814.38 €

- Au poste « Réserves facultatives » 40 814.38 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conventions suivantes autorisées au cours de l'exercice écoulé, savoir :

- Ratification des rémunérations perçues par le président, Monsieur ZANUY Pierre pour l'exercice clos au 31 mars 2018 s'élevant à 4 329 € en sus 5 971 € de remboursement d'indemnités kilométriques, et fixe la rémunération mensuelle pour l'exercice à venir à la somme de 1 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.



RAPPORT DU PRESIDENT AUX ASSOCIES SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31/03/2018

A) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Ainsi que vous le constaterez à la lecture du bilan ci-joint, l'exercice au 31/03/2018 s'est traduit par un bénéfice de 40 814.38 €.

Nos charges d'exploitation se présentent ainsi :

<u>NATURE DES CHARGES</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
- Charges Externes	46 373	35 947
- Impôts et taxes	1 463	2 608
- Frais de personnel	51 872	39 467
- Dotations aux amortissements	5 279	5 064
- Dotations aux provisions	0	0
- Autres Charges	<u>45 368</u>	<u>80 562</u>
TOTAL	150 355	163 648
Le chiffre d'affaires a évolué comme suit	156 726	124 935
Effectif à la fin de l'exercice	1	1

<u>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
- Chiffre d'affaires	111 428	87 048
- Valeur ajoutée	65 055	51 101
- Excédent brut d'exploitation	15 856	9 913
- Résultat d'exploitation	10 571	7 300
- Résultat courant avant impôts	9 906	6 697
- Résultat exceptionnel	0	35 926
- Impôt sur le bénéfice	0	1 809
- Résultat net	9 906	40 814

B) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L' EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE EST ETABLI LE RAPPORT

NEANT

C) VERIFICATIONS FISCALES - DEPENSES SOMPTUAIRES - REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX

NEANT

D) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

RESULTAT DE L'EXERCICE AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 40 814.38 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Au compte « Réserves facultatives » 40 814.38 €

